



AVIS DE COURSE

1. Règles

- 1.1 La régata sera régie par :
 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016
 - les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
 - le règlement de ce championnat.
- 1.2 Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- 1.3 Sécurité et équipement : durant l'ensemble du championnat, tous les pratiquants devront porter une brassière de sauvetage homologuée et fournie par l'organisation.
- 1.4 La décision de lancer une manche ou non est à la discrétion de l'encadrement sportif, qui prendra en compte la météo, l'état de la mer et le niveau du public présent.

2. Publicité

- 2.1 L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3. Admissibilité et Inscriptions

- 3.1 **Admissibilité :**
 - a. La régata est ouverte à tous les étudiants dans la limite de 20 équipages. En cas d'un trop grand nombre d'inscrits, priorité sera accordée aux équipages de la région. Les bateaux sont fournis par l'organisation.
 - b. Constitution des équipages : un bateau peut être composé d'étudiants issus de 2 établissements différents au maximum. Les équipages devront être constitué de 4 ou 5 étudiants.
 - c. Les licences FFV et FF Sport U 2015 sont obligatoires.
 - pour prendre la licence FFV, vous pouvez contacter l'APCC VOILE SPORTIVE



- pour ceux qui ne possèdent pas la licence FF Sport U, contacter l'A.S. de votre établissement. Possibilité de prendre également une licence-journée FF Sport U (pour le week-end) au tarif de 5 euros, valable uniquement pour cette compétition. Pour cela, compléter la fiche-licence jointe et l'adresser au CRSU de Nantes accompagnée d'un chèque de 5 euros par étudiant.

3.2 Formalités d'inscription :

- a. Pour inscrire un équipage, compléter le bulletin d'inscription joint et l'adresser à l'APCC VOILE SPORTIVE, accompagné d'un chèque de caution de **1500 euros** (non encaissé) et d'un chèque de **220 euros** correspondant aux frais d'inscription (location bateau, dîner samedi soir).

Les inscriptions doivent parvenir à l'APCC VOILE SPORTIVE **avant le 12 février 2015**.

- b. Pièces à présenter obligatoirement lors de l'accueil sur place :

- **Licence FFV** portant le cachet médical (ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition) et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- **Licence FF Sport U**
- **Carte d'étudiant**

4. Programme et format du championnat

- 4.1 Le défi voile des étudiants 2015 est une régata de flotte collective ouverte à 20 équipages et courue sur 10 bateaux. Il sera donc mis en place un système de poules.

Samedi 28 février :

- 8h30-9h30 : confirmation des inscriptions
- 10h : briefing skippers
- 11h : 1^o signal d'avertissement.
- 19h30 : repas des équipages.

Dimanche 1^{er} mars :

- 9h : briefing skippers
- 10h : 1^o signal d'avertissement.
- 16h30 : Remise des prix.

Il ne pourra être donné de signal d'avertissement après 16h le dimanche.

APCC VOILE SPORTIVE

Port de Plaisance cedex 1

44380 PORNICHET

Tél : 09 53 35 88 51 Fax : 09 58 35 88 51

www.apcc-voilesportive.com



5. Instructions de course

- 5.1 Les instructions de course seront affichées lors de la confirmation des inscriptions.

6. Parcours

- 6.1 Les parcours seront définis lors des briefings du jour. Les parcours seront courus en baie de La Baule.

7. Classement

- 7.1 Le nombre de courses par jour est à la discrétion du comité de course.
7.2 Le système de points à minima selon l'annexe A des RCV sera appliqué pour le classement des courses.
7.3 L'épreuve sera validée s'il y a eu un minimum de 1 course courue et validée. L'arbitrage sera effectué en direct, type Match Racing.

8. Limitations à la sortie d'eau

- 8.1 Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

9. Communication radio

- 9.1 Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. Prix

- 10.1 Des récompenses seront attribuées au 3 premiers équipages. D'autre part, l'APCC offrira l'inscription au trophée de l'île pelée au premier équipage constitué à 100% de licenciés APCC. (à condition que l'équipage soit 100% licencié APCC lors du TIP)



11. Décharge de responsabilité

- 11.1 Les concurrents participent à la régata entièrement sous leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. Assurance

- 12.1 L'assurance est incluse dans les licences FFV et FF Sport U. Toutefois nous rappelons qu'en cas de sinistre, pour des dommages causés à un tiers, l'assurance de la FFVoile applique une franchise de 900€. Nous conseillons aux skipper de souscrire au rachat de cette franchise par l'intermédiaire de la FFVoile. Pour les dégats occasionnés à votre propre bateau une franchise de 1500€ (assurance du bateau) est applicable qui correspond au montant de la caution. Les dégats occasionnés aux voiles sur votre propre bateau ne sont pas couverts par l'assurance.

13. Informations complémentaires

- 13.1 Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Valentin CAROF – 06 95 12 75 25
valentin@apcc-voilesportive.com

Christophe GUENA – 06 60 67 15 99
christophe@apcc-voilesportive.com

Bertrand GAUTIER - CR Sport U de Nantes - 02.40.94.49.50
ffsu-crsu@univ-nantes.fr



Bulletin d'inscription équipage

Association Sportive (établissement) :

Nom - prénom du responsable

Tél : E-mail :

COMPOSITION DE L'EQUIPAGE :

NOM	PRENOM	N° lic FFV (1)	N° lic FF Sport U (2)

(1) - Pour les personnes désirant une licence FFV merci de contacter christophe@apcc-voilesportive.com.

(2) - vous devez prendre votre licence FF Sport U auprès de l'A.S. de votre établissement ; sinon, vous pouvez obtenir une licence-journée au tarif de 5 euros (uniquement pour cette compétition) auprès du CRSU de Nantes. Merci de contacter le CRSU au 02.40.94.49.50 ou ffsu-crsu@univ-nantes.fr

- ❖ Frais d'inscription (location bateau et dîner du samedi soir) : **220 € par équipage**
- ❖ Caution : **1 500 € par équipage**

Nombre de personnes de l'équipage présentes au dîner :

J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

Fait le :/...../.....

Signature du responsable de l'équipage :

**A adresser à l'APCC VOILE SPORTIVE
AU PLUS TARD LE 12 FEVRIER 2015**



LICENCE-JOURNEE 2014-2015

ACADEMIE de :

NOM de l'ASSOCIATION SPORTIVE :

ETABLISSEMENT :
 (à renseigner avec précision)

NOM :		Prénom :	
SEXE (M/F) :		Date naissance (JJ/MM/AAAA) :	
ADRESSE :			
CODE POSTAL :		VILLE :	
Téléphone :		e-mail (obligatoire) :	
DISCIPLINE (veuillez entourer)		Droit/Sciences Po	Métiers du sport
		Sciences Eco/Gestion	Langues
		Lettres/Sc.Humaines/Arts	Médecine/santé
		Commerce	Enseignement
		Science/Techniques	
CODAGE ANNEES D'ETUDES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - +			
SPORT(S) : DEFI VOILE ETUDIANTS			

Je, soussigné(e), déclare :

- être régulièrement inscrit(e) dans l'établissement d'enseignement supérieur mentionné ci-dessus,
- avoir pris connaissance des statuts et règlements de la FF Sport-U et y adhérer,
- avoir présenté **un certificat médical de non contre indication** à la pratique des sports de compétition.
- avoir été informé par mon club FF Sport-U de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Dans ce cadre, j'adhère à la couverture d'assurance « accidents corporels » (comprise dans la licence-journée)
 Option « Sport-U » : **0,60 € TTC** que je règle avec ma licence

Couvertures souscrites auprès de La Sauvegarde-GMF n°Z.158239.001 par l'intermédiaire d'AIAC Courtage, société de courtage en assurances enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07005935.

Le contrat d'assurance se compose du présent bulletin d'adhésion et de la notice d'information « Assurance FF Sport-U » ci-jointe, dont le soussigné reconnaît avoir reçu un exemplaire.

Cette notice est également consultable ou téléchargeable sur le site internet de la FF Sport-U : www.sport-u.com

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez AIAC courtage au 0.800.886.486 (appel gratuit) ou par e-mail : assurance-sport-u@aiac.fr.

Le licencié peut également adhérer à l'une des options d'assurance « accident corporel » 1 ou 2 présentées dans la notice d'information « Assurance FF Sport-U ». La procédure d'adhésion est disponible sur le site de la fédération : www.sport-u.com.

Date :

L'adhérent : NOM : Prénom : **Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

A adresser au **CRSU de Nantes**,
 accompagné d'un **certificat médical** et d'un **chèque de 5 euros**
8 impasse Charles Chassin - 44300 Nantes